



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 janvier 2025 — N° 175

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de saluer l'entraide et la solidarité des citoyens de la circonscription de Richelieu lors de l'incendie du 14 janvier 2025 à l'école secondaire Bernard-Gariépy.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel Lacaille.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin d'appuyer les demandes du Front commun pour les arts.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Parlement jeunesse.

29 janvier 2025

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rolland Hamel.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claude Dufour.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guillaume Brien.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de féliciter l'école au Domaine-sur-le-Vert pour l'obtention de la certification WELL Argent.

Mme Fréchette (Sanguinet) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jocelyne Bates.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois pompiers de Disraeli pour leurs 50 années de service.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Ahuntsic-Saint-Laurent.

29 janvier 2025

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 28 janvier 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

(Dépôt n° 2191-20250129)

Dépôts de pétitions

M. Allaire (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 371 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'intervention par les autorités en cas d'intrusion non autorisée sur une terre privée.

(Dépôt n° 2192-20250129)

29 janvier 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des Québécois Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Azzeddine Soufiane et Aboubaker Thabti, qui ont perdu la vie le 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches de ces personnes disparues;

QU'elle exprime sa solidarité envers ces femmes et ces hommes marqués à jamais par ce tragique événement, ainsi qu'à toute la communauté musulmane du Québec;

QU'elle se remémore le fardeau porté aussi par les premiers répondants et qu'elle garde en mémoire Andréanne Leblanc, victime collatérale de cette tragédie;

QU'elle condamne sans aucune nuance tous les discours et les gestes de haine, de racisme et de discrimination envers la communauté musulmane ainsi que toute manifestation de xénophobie et d'islamophobie;

QU'elle invite le gouvernement du Québec à multiplier les initiatives afin d'enrayer toute forme de racisme au Québec;

29 janvier 2025

QU'enfin, l'Assemblée nationale se recueille afin d'honorer la mémoire des personnes disparues.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant les engagements du gouvernement du Québec en matière d'environnement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'éviction d'organismes communautaires des locaux du Centre communautaire d'Ahuntsic; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant des démarches juridiques du gouvernement fédéral visant à intervenir dans les champs de compétence du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

29 janvier 2025

M. Chassin (Saint-Jérôme), conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la rigueur budgétaire demandée à chacun des ministères et organismes du gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 134 et conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Zaga Mendez, whip du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE le député de Maurice-Richard soit nommé membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en remplacement de la députée de Verdun;

QUE la députée de Sherbrooke soit nommée membre de la Commission de l'aménagement du territoire, en remplacement du député de Laurier-Dorion;

QUE le député de Jean-Lesage soit nommé membre de la Commission de la culture et de l'éducation, en remplacement de la députée de Mercier;

QUE le député de Laurier-Dorion soit nommé membre de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement du député d'Hochelaga-Maisonneuve;

QUE la députée de Verdun soit nommée membre de la Commission des finances publiques, en remplacement du député de Maurice-Richard;

QUE la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques soit nommée membre de la Commission des institutions, en remplacement du député de Jean-Lesage;

29 janvier 2025

QUE le député d'Hochelaga-Maisonneuve soit nommé membre ainsi que vice-président de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement du député de Saint-Henri-Sainte-Anne;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions.

29 janvier 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en œuvre d'une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition portant sur la révision de la cartographie des zones inondables et de mobilité.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 19, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

29 janvier 2025

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

QU'elle déclare que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et que la diversification des exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de travailler à l'abolition des barrières qui freinent le commerce interprovincial, le tout avec diligence.

29 janvier 2025

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) propose :

QUE la motion du chef de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

Le retrait du quatrième alinéa;

Le remplacement, au dernier alinéa, après les mots « travailler à », des mots « l'abolition » par les mots « la réévaluation ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

29 janvier 2025

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de travailler à la réévaluation des barrières qui freinent le commerce interprovincial, le tout avec diligence.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et sur la motion d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Martel (Nicolet-Bécancour) propose :

QUE la motion du chef de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

Au troisième alinéa, ajouter les mots « continuer à » entre « Qu'elle demande au gouvernement du Québec de » et « multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire; »;

Au dernier alinéa supprimer les mots « mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

29 janvier 2025

QU'elle demande au gouvernement du Québec de continuer à multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

QU'elle déclare que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et que la diversification des exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à travailler à l'abolition des barrières qui freinent le commerce interprovincial, le tout avec diligence.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et sur les motions d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun) et de M. Martel (Nicolet-Bécancour), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Paradis (Jean-Talon) propose :

QUE la motion du chef de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

La suppression, au quatrième alinéa, des mots : « que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et »;

Le remplacement, au cinquième alinéa, des mots « l'abolition » par « la réévaluation »;

L'insertion, au cinquième alinéa et après le mot « interprovincial », des mots « et au développement de nouveaux marchés internationaux ».

29 janvier 2025

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

QU'elle déclare que la diversification des exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de travailler à la réévaluation des barrières qui freinent le commerce interprovincial et au développement de nouveaux marchés internationaux, le tout avec diligence.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et sur les motions d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun), de M. Martel (Nicolet-Bécancour) et de M. Paradis (Jean-Talon) sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, refuse la proposition d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun), accepte la proposition d'amendement de M. Martel (Nicolet-Bécancour) et refuse la proposition d'amendement de M. Paradis (Jean-Talon).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

29 janvier 2025

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Martel (Nicolet-Bécancour) et sur la motion proposée par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 30 janvier 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 04, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 janvier 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY